

Une forme de territorialisation du pouvoir : les châteaux de Jean de Chalon au XIII^e siècle

Laurence DELOBETTE, laboratoire des Sciences historiques, Université de Franche-Comté

En mars 1241, à la veille de sa mort, le comte Etienne de Bourgogne met un terme à une querelle concernant son château de « *Botavant* » ou Boutavant, dans la vallée de l'Ain. Comme il le rapporte lui-même, il a jadis fait construire ce *castrum* sur le territoire d'une grange de l'abbaye de Rosières, « *Vecles* » ou Vescles, et ce au mépris des droits des moines.

L'anecdote est révélatrice d'une période, le XIII^e siècle, pendant laquelle le nombre des châteaux et maisons fortes augmente considérablement dans la région. Elle est également significative de l'intérêt nouveau que porte la famille d'Etienne de Bourgogne à la vallée de l'Ain et à la partie méridionale du Comté (figure 1).

Jean de Chalon (vers 1190-1267), un bâtisseur de châteaux

Issue de la branche cadette de la dynastie comtale, cette famille a été rendue illustre par le fils d'Etienne de Bourgogne et de la comtesse de Chalon, Jean, sire de Salins, surnommé le Sage ou l'Antique. Tirant parti d'un relatif effacement du pouvoir impérial dans le comté, Jean de Chalon prend la tête d'une véritable clientèle féodale. Les liens vassaliques lui assurent le contrôle des forteresses déjà en place, tandis que lui-même en érige de nouvelles au fur et à mesure que s'étend son emprise territoriale.

De façon intéressante, on voit se construire une stratégie de domination de l'espace : Jean de Chalon renonce en effet à la plaine et à la vallée de la Saône pour devenir le prince des montagnes jurassiennes. Ce basculement vers le sud et vers l'est correspond à une volonté politique, visant à structurer les échanges commerciaux sur l'axe qui conduit à Pontarlier et qui est l'une

des branches de la voie internationale Flandres-Italie par les cols de Jougne et du Grand Saint-Bernard. L'évolution est particulièrement sensible à partir de 1237, après l'intégration de la baronnie de Salins aux biens des Chalon. Il s'agit alors de contrôler les communications

routières et fluviales indispensables au transport du sel. Loin d'être seulement des postes de guet ou de surveillance, les châteaux de Jean de Chalon participent activement de la mise en valeur agricole des plateaux, font reculer la forêt et accélèrent le peuplement.

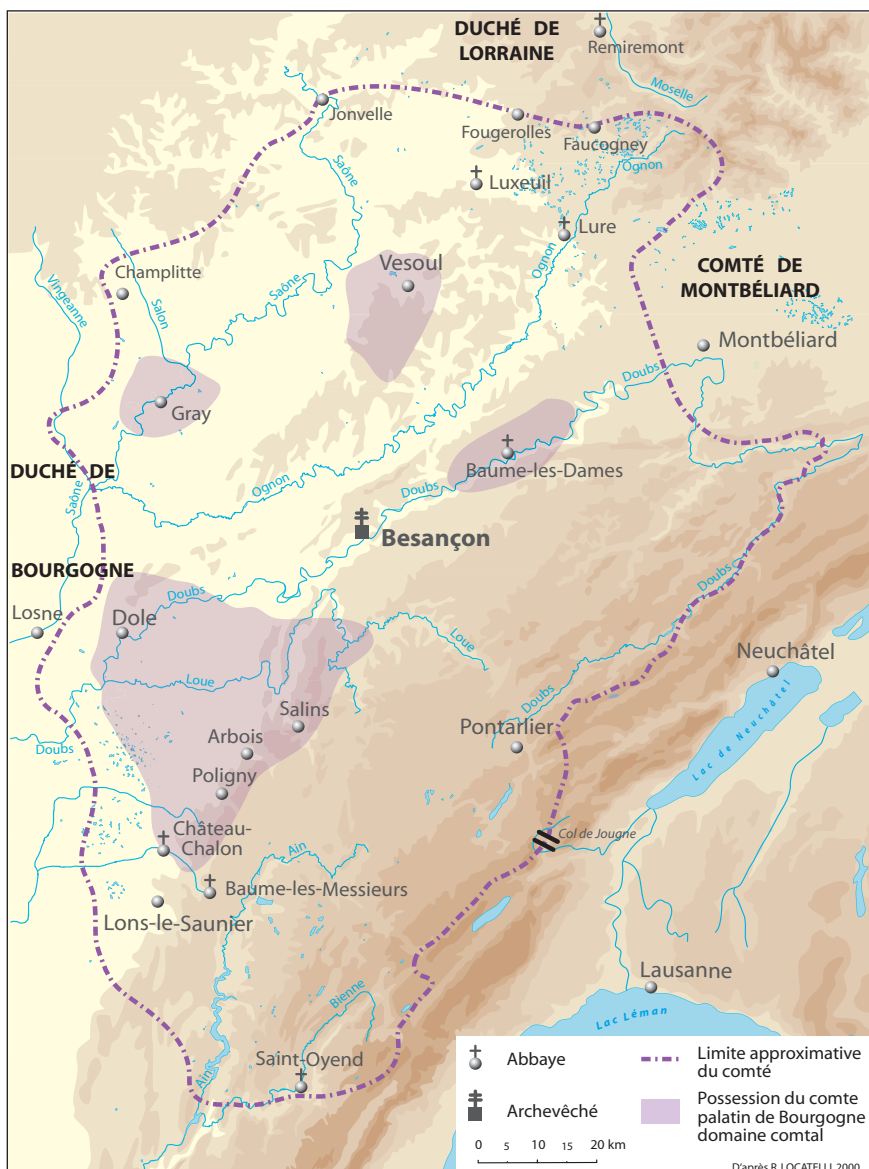


Fig. 1 - Le comté de Bourgogne au XIII^e siècle

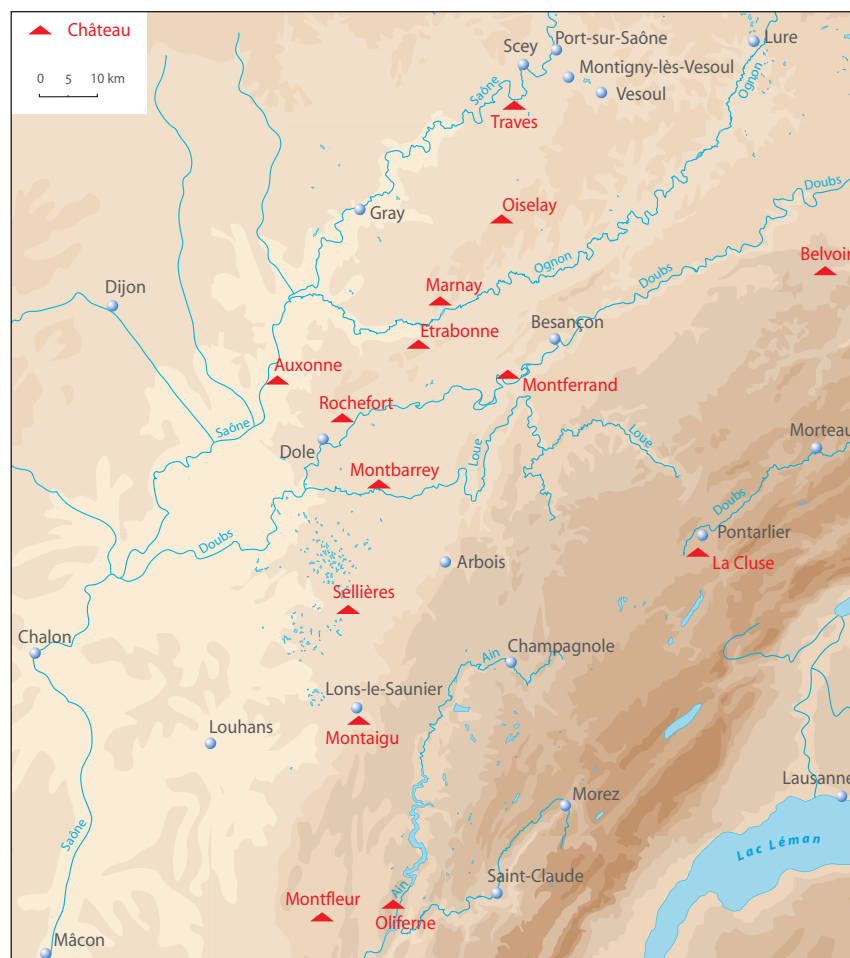
Les châteaux des Chalon avant 1237

Au début du XIII^e siècle, Etienne de Bourgogne détient des seigneuries groupées principalement dans deux ensembles, la vallée de la Saône et la région de Lons-le-Saunier. À proximité de la rivière, maître des châteaux de Traves et d'Auxonne, il fait édifier notamment ceux d'Oiselay et de Rochefort. Au-dessus de Lons-le-Saunier, où il possède le bourg de Saint-Désiré, il érige en 1208 la place-forte de Montaigu, dans un territoire qui relève de l'abbaye de Baume-les-Messieurs. Plus au sud, dans la vallée du Suran, il a déjà imposé à l'abbaye de Gigny la construction de Montfleur (figure 2).

Les décennies suivantes étant marquées par une vive compétition pour le pouvoir comtal, Etienne et Jean renforcent leurs positions à proximité des terres de leurs adversaires, notamment dans le nord-ouest et près de Vesoul. En outre, à proximité de Besançon, ils obtiennent que leur soient « rendables et jurables », c'est-à-dire ouvertes en cas de nécessité militaire, des forteresses qui gardent les accès à la cité. En juillet 1223, Jacques d'Etrabonne prête un hommage à Jean de Chalon et reprend de lui en fief lige son château et le territoire qui en dépend. En 1230, Jean de Montferrand reconnaît lui aussi tenir son château en fief. C'est encore vrai en 1247 avec l'hommage du sire d'Arguel pour sa forteresse. On voit cependant déjà se manifester un intérêt pour le Jura : en 1230, Jean de Chalon construit le château de La Cluse, vis-à-vis de celui de Joux, sur la route d'Orbe à Pontarlier. En direction du sud, dès juin 1232, il reçoit en fief de l'abbaye de Saint-Oyend (Saint-Claude) la forteresse d'Oliferno qui garde la rive gauche de l'Ain. C'est le début d'une confrontation durable avec la Maison de Thoire.

La montée en puissance des Chalon, sensible dès avant 1237, s'accélère ensuite lorsqu'ils prennent le contrôle de Salins. C'est alors que l'écart se creuse de façon considérable avec leurs compétiteurs.

Fig. 2 - Les châteaux contrôlés par les Chalon avant 1237



L'implantation des Chalon dans le Jura

En juin 1237, à Saint-Jean de Losne, Jean de Chalon et le duc de Bourgogne Hugues IV conviennent d'échanger certaines de leurs terres et certains de leurs droits. Cédant Chalon et Auxonne, Jean de Chalon reçoit Salins, Vuillafans et Ornans dans la vallée de la Loue, le Val de Mièges, l'hommage pour les châteaux de Montrivel et de Châteautilain, la place-forte des Clées sur la route du col de Jougne ainsi que des droits sur Chaussin près de Dole.

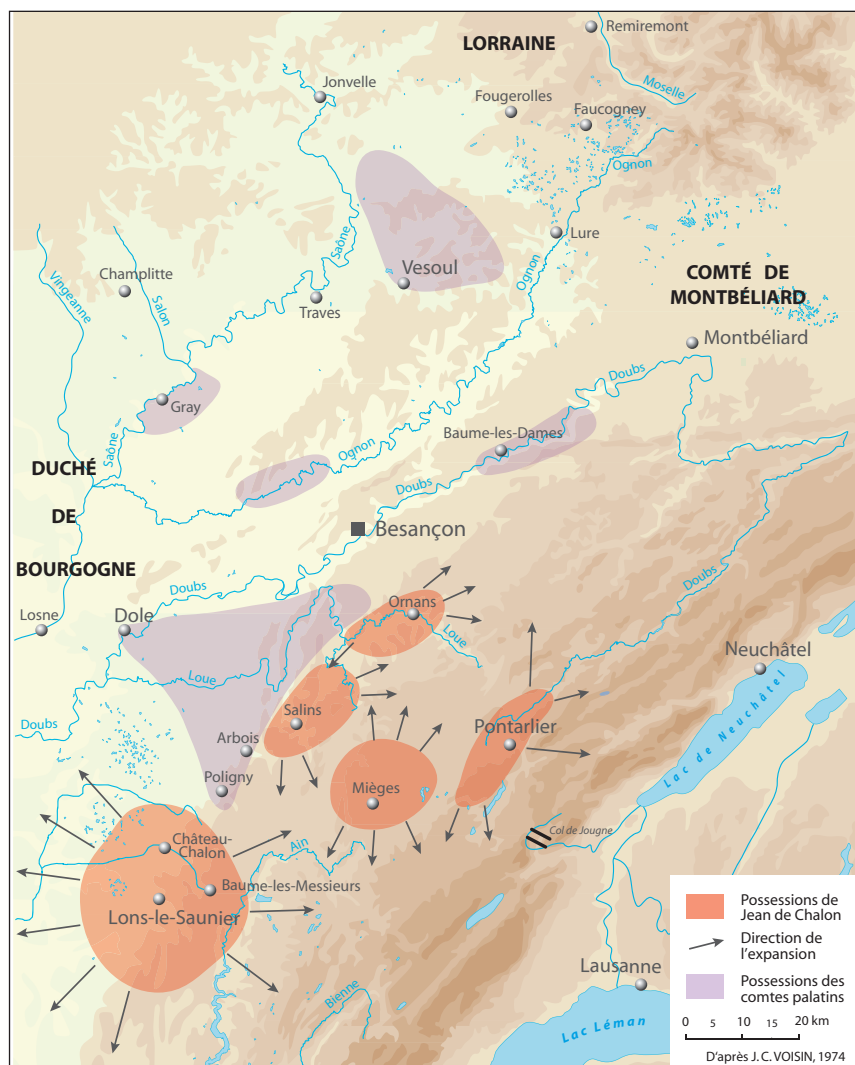
Cet échange se révèle décisif : d'une part, le comte développe et organise considérablement la production de sel à Salins, assurant ainsi sa prospérité, d'autre part, il détient désormais des territoires à partir desquels il va pou-

voir contrôler le principal axe commercial dans le comté, de Dole à Jougne par Salins et Pontarlier.

Le nouveau sire de Salins fait de la ville et de sa région le centre de son pouvoir. La ville voit ses défenses renforcées. Le Bourg-Dessus est ceint d'une cloison munie de portes et de postelles. Dans les franchises accordées en 1249, Jean de Chalon réserve une corvée hebdomadaire due par les habitants pour fortifier le bourg et ses châteaux de Bracon et de Belin. Le mont Saint-André est édifié en 1255. Par la suite, les hauteurs des falaises se hérissent encore des fortifications de Chatel-Guyon et du Poupet. Dans un rayon de vingt à trente kilomètres, de nombreux châteaux sont construits pour garder les accès à la ville.

Au cours des années suivantes, Jean de

Fig. 3 - Les épacentres de l'expansion territoriale de Jean de Chalon après 1237



Chalon consolide les positions qui commandent la vallée du Doubs, celle de la Loue et le col de Jougne. Il tient Pontarlier, Chalamont, Chamblay, Chaussin et relie entre elles ses possessions dispersées en procédant à de nouvelles acquisitions, ainsi à Montmahoux et dans le Val de Mièges. Il impose éventuellement son autorité par la force. C'est le cas par exemple pour les sires de Joux qui résistent pendant plusieurs années avant d'être vaincus dans une guerre féodale ; en 1250, ils reconnaissent tenir en fief leurs châteaux de Joux, Bouverans, Courvières et la Roche ; celui d'Usier est déclaré *rendable*. Certains droits sont achetés, tel le tiers du péage ou *enpiaige* de

Jougne, acquis en 1266 pour 450 £ estev. de Perrin, sire de Val Mercueil. Très averti des efforts consentis en Savoie et dans la haute vallée du Rhône pour assurer la sécurité des marchands italiens en route vers les foires de Champagne, Jean de Chalon détient des droits sur la « conduite », du pont de Belmont à Jougne : il perçoit des taxes, en contrepartie desquelles les voyageurs bénéficient d'une protection et la piste, d'un entretien.

La mise en valeur des terres

Après avoir imposé sa domination au comte Guillaume de Vienne, en 1253, Jean de Chalon domine la région de

Lons-Le-Saunier. Le comte Guillaume doit reprendre de lui en fief son nouveau château de Pymont et renoncer à toute nouvelle fortification. Dans le vignoble, Arlay devient une puissante châtellenie, défendue par une couronne de places-fortes, parmi lesquelles figurent L'Etoile, Montaigu, Chilly, Sellières et Bletterans. À partir des années 1260 une politique d'achats permet de constituer un important domaine viticole, qui se développe encore par la suite : à Arlay, les vignes gagnent jusqu'au pied des murailles.

Sur les plateaux, Jean de Chalon établit des places fortifiées, appelées à devenir les centres de vastes domaines agricoles, sans cesse augmentés grâce à l'argent de Salins. Dans le Val de Mièges, il fonde le bourg castral de Nozeroy (figure 3). Au printemps 1260, l'abbé Yves de Cluny fait savoir que, comme le sire de Salins a construit un château à Montmahoux – « *castrum firmaverit in monte qui vulgariter appellatur Mons Majorum* » — il lui a vendu tout ce que possédait le prieuré de Moutier-Hautepierre en ce lieu, pour 200 £ estev. Autour des châteaux sont encouragés l'exploitation des forêts et des joux ainsi que l'élevage. Sur le plateau d'Amancey et dans le Val de Mièges Jean de Chalon rachète les nombreux moulins construits sur les torrents. Ainsi, en juin 1259, deux écuysers vendent pour 35 £ estev., outre une terre et un pré situés entre Montmahoux et Désertvillers, un moulin à Ambotours. En octobre 1261, Gui de Mièges vend « le moulin bas » situé sous le château de Nozeroy, ainsi qu'une rente et des droits sur l'étang de Mièges, pour 30 £ estev. L'année suivante, Pierre de Giré vend pour 12 £ estev. le quart d'un moulin, sis à proximité : « *je hai vendu quite et outroié... la quarte partie dou molin dit Despaillart assis entre Noseroy et Molpré et quelque droit que je et mi fil havoïens (avaient) et devoïens (devaient) havoïr en lautre quarte partie dou dit molin ou per gagiere ou en autre maniere, por doze livrees destevenens que je hai receu de la dite contesse en pecune nombree tornee en mon profit et ou profit des mes diz enfanz et de lor fames et la dite Gujete.* »

Les châtelains

Sur le modèle des régions voisines, Jean de Chalon institue pour la première fois dans le comté de Bourgogne des châtelains auxquels il confie la garde de ses châteaux et le pouvoir de rendre la justice et d'administrer les châtelainies en son absence. Certains peuvent être chargés de missions spéciales, tel Hugues dit Du Molinet, châtelain de Chalamont, qui, en décembre 1243, défend les intérêts du comte dans un litige opposant celui-ci à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie.

Ils sont choisis parmi les fidèles du comte, lequel exige d'eux un serment d'hommage et de fidélité. En juin 1244, le châtelain (*castellanus*) de Bletterans se nomme Richard d'Arlay. En juin 1252, le châtelain Etienne dit le Fèvre prête hommage lige pour le château de Saint-Laurent-La-Roche à la comtesse Isabelle de Courtenay, épouse de Jean de Chalon : « *Je Estenes, dit li Fevres, fais savoir a toz (...) que je per le comandement de Jehant, conte de Bergoigne et segnor de Salins, mon segnor, sui hons lige Ysabel, contesse de Bergoigne et dame de Salin sa femme, et a ses hoirs qu'ele ha et aura doudit conte et sui entré en son homaije et en l'omaije a ses diz hoirs ligement save la featé ledit conte mon segnor. Et est a savoir que je tien ligement de li et de ses diz hoirs Saint-Laurent de la Roche save ades le feauté ledit conte mon segnor et conois que après mon décès et le décès l'Adelie, ma femme, li chastial de Saint-Lorent de la Roche et la chastellenie doit venir en la main ladite contesse ma dame et de ses diz hoirs, se il avenoit rien de mon dit segnor le conte avant que de li. (...)* ».

Lui-même possède un chasal (un terrain) au bourg de Salins, où le comte Jean fait ensuite construire une maison. À Bracon, Hugonet, fils dan Wiot, bourgeois de Salins, homme lige du comte Jean et de la comtesse Isabelle, s'oblige en 1253 à défendre le château et à ne le remettre que sur l'ordre de ses seigneurs. Le même homme est chargé de délivrer certaines rentes sur Salins,

par exemple celles qui sont dues à l'abbaye Saint-Maurice d'Agaune.

Quelques éléments descriptifs

Le bois est probablement très présent dans l'architecture castrale. Encore en 1273, le château de Montferrand est incendié au cours d'une guerre privée. Pour certaines places-fortes, sans doutes érigées dans une position dominante, les textes parlent de *pou* ou de *puits*. En juin 1259, Gérard de Neuchâtel, connétable de Bourgogne, vend pour 40 £ estev. « la moitié du huitième » du puits de Montmahoux et tous ses droits au « noble baron Jean ». Les châteaux semblent construits selon un plan traditionnel : au pied d'un donjon sont groupés divers bâtiments, dans une ou deux cours, l'ensemble étant fortifié ou « fermé ».

En août 1247, le sire Pierre d'Arguel fait savoir qu'il a juré de « receptor le noble baron Jehan à grand genz [force] et à petite, contre toutes gens », au bourg du château d'Arguel ou au donjon. Le 21 juin 1252, Jacquet d'Oiselay reprend en fief une maison qui « est au borc devant le donjon de Rochefort, solonc la maison Pelerin et la creue de l'île d'Adelenges dessus la molyn de Nenons ». En juillet 1262 Guillermete et son mari Perronin dit Gallafin, « demoisel » de Poligny, vendent « au noble baron Jean » leurs droits sur le donjon d'Arlay et sur la terre de ce donjon, pour 30 £ estev. Le 4 mai 1269, le châtelain de L'Etoile, Renaud dit du Poids, reçoit l'ordre de rendre le donjon aux héritiers du comte Jean de Chalon.

Au pied de cet élément fortifié se trouvent les habitations. Jean de Chalon encourage le peuplement de ses bourgs castraux situés sur les plateaux. Ainsi, en 1259, Vauchier, sire d'Andelot, reçoit de lui un chasal pour bâtir une maison dans le château de Montmahoux. Au même endroit, en décembre 1262, Richard de la Baume, sire de Scey, vend pour 200 £ estev. « les cinq parties de la moitié » de tout

le puits et promet d'y construire et posséder une maison, à toujours, pour lui-même et les siens.

Le comte fonde une chapelle castrale dans la plupart de ses résidences. En mai 1257, l'archevêque de Besançon approuve la fondation de celles d'Arlay, du Pin, de Lons, de L'Etoile, de Rochefort et de Sellières, à la condition que le droit des prêtres et des églises paroissiales sur le finage desquelles elles sont construites soit préservé. En juillet 1260, Jean de Chalon établit une chapelle « en l'honneur de Dieu, de Notre-Dame et de sainte Catherine » dans son donjon de Montmahoux. Il ordonne qu'un prêtre y prie pour le remède de son âme, de celles de ses femmes, de ses père et mère et de ses ancêtres. Il donne et assigne à cette fondation une rente de 10 £ estev. à percevoir en sa cense de Salins, à la Saint-André et réserve pour lui et ses successeurs le droit de patronage de ladite chapelle : « *Nous Jehans, cuens (comte) de Bourgoigne et sires de Salins, faisons savoir à touz (...) que nous estaublissons une chapele, en honour de Deu et de Nostre Dame et de sainte Katheline, en nostre donjon de Monmaour, en laquel chapele nous ordenons et estaublissons que uns prestes soit perpetuellement, qui serve à Diu et à Nostre Dame et à sainte Katheline en ladite chapele, pour le remede de nostre arme et de noz fames, de noz peres et de noz meres et de noz ancessours. Et donons et assignons à prevoire qui à ladite chapele servira dix livres de rente d'estevenens, à avoir et recevoir chescun anz permaingnablement en nostre cense de Salins, à la saint Andreu (...). Et retenons à nos et à noz hoirs, qui tanront le devandiz cheslel, le don de la chapelenie de ladite chapele, toutes les foiz que ele vaquera. En tesmoing de ce, nous avons mis nostre seal pendant en ces lettres...* ».

Centres de pouvoir, marqueurs spatiaux, les châteaux où se construit le souvenir des ancêtres constituent donc aussi des lieux de mémoire ■